

NON À LA REPRESSION SYNDICALE

Nous, enseignants-chercheurs, enseignants, personnels et étudiants de l'Université Clermont Auvergne, condamnons avec force la convocation au commissariat de police de cinq de nos collègues enseignants du secondaire, de deux étudiants de notre université et d'un lycéen dans le cadre d'une « infraction d'intrusion non autorisée dans un établissement d'enseignement ».

Le samedi 18 janvier dernier au Lycée Blaise Pascal, près de 300 collègues et lycéens se sont réunis à l'appel de l'intersyndicale de l'Education nationale (SNES-FSU, CGET Educ, FNEC-FP-FO, Solidaires Educ, UNEF et SNALC) ; ils s'opposaient aux premières épreuves du baccalauréat en contrôle continu (E3C) en soutien aux enseignants grévistes de l'établissement. Sans opposition franche de la part de l'administration, les manifestants sont entrés sans violence dans l'établissement avec le soutien des lycéens et du corps professoral. Une fois l'annulation et le report des épreuves acté par la proviseure, les manifestants sont sortis dans le calme et sans aucune dégradation des lieux. Cette mobilisation ouvrait une semaine d'actions sans précédent de nos collègues et des élèves des lycées contre les E3C à l'échelle nationale.

Sous la pression du Ministre de l'éducation nationale Jean-Michel Blanquer, nos collègues, des étudiants et lycéens, ont été convoqués au commissariat sous le régime de l'audition libre et/ou ont reçu des courriers les menaçant de sanctions disciplinaires. Nos collègues sont attaqués par leur propre administration. Cette répression n'a aucun équivalent depuis des décennies ; elle est à l'œuvre depuis et éventuellement sous d'autres formes dans d'autres départements.

Le gouvernement franchit indiscutablement un nouveau cap. En convoquant expressément, non pas l'ensemble des manifestants ayant participé à la mobilisation au Lycée Blaise Pascal mais les représentants académiques du SNES-FSU, de la CGT-Educ, de SUD-Educ, de la FNEC-FP-FO et de l'UNEF, le gouvernement et son Ministre de l'éducation nationale font le choix de s'attaquer et de réprimer les organisations syndicales. Cette dérive est particulièrement dangereuse pour notre démocratie et remet en cause une des libertés fondamentales garantie par notre constitution, celle d'agir collectivement dans le cadre syndical. Le gouvernement a choisi de criminaliser et de menacer de poursuites pénales des représentants syndicaux.

Nous apportons notre soutien total aux collègues, étudiants et lycéens convoqués.

Nous dénonçons avec force cette criminalisation du mouvement social et de l'action syndicale.

Nous encourageons chacun à signer la pétition de soutien :

<https://www.change.org/p/enseignant-e-s-lyc%C3%A9e-blaise-pascal-le-18-janvier-2020-moi-aussi-j-y-%C3%A9tais>

Nous demandons le retrait immédiat de la plainte et des menaces des procédures disciplinaires contre nos collègues, étudiants et lycéens.

Nous appelons à un double rassemblement devant le commissariat, 106 avenue de la République, ce mercredi à 8h30 et à 15h00 (horaires de convocation au commissariat des collègues, étudiants et lycéens).

Nous appelons à manifester le même jour à 10h30 (départ devant le commissariat).

